

Le suivi post reprise

La C M A de l'Ariège vous accompagne dans votre projet de reprise et vous aide à mettre en place des indicateurs de suivi de l'activité

► Objectif

Agir auprès du repreneur pour favoriser le développement durable de l'entreprise.

► Bénéficiaires

Tout repreneur d'entreprise artisanale nouvellement immatriculé.

► Prestation

La CMA agit auprès du repreneur avec :

- l'élaboration des tableaux de bord de l'entreprise,
- la réalisation de diagnostics d'étape avec observations et préconisations,
- la réalisation d'un bilan global de la reprise après 18 mois d'activité : points forts et axes d'amélioration.

► Modalités

Signature d'une convention d'engagements réciproques.
Intervention d'un conseiller référent de la CMA, en entreprise sur rendez-vous, tous les quatre mois la 1^{ère} année, puis à 18 mois.

► Références

Cette offre fait partie du programme Entreprendre en Midi-Pyrénées
La CMA est labellisée NACRE (Nouvelle Aide aux Créateurs Repreneurs d'Entreprise) (phase 3 suivi),

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège

Tél. : 05.34.09.88.00

Pour le Pays d'Olmes, Mirepoix et pour le Pays du Couserans : Sandra ROUGE

Courriel : s.rouge@cm-ariege.fr

Pour le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des Portes d'Ariège : Lionel BROTONS

Courriel : l.brotons@cm-ariege.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Ariège

Cédant et repreneur d'entreprise artisanale